REGIONALPS SA, MARTIGNY

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au 31 décembre 2021



Deloitte AG Pfingstweidstrasse 11 8005 Zürich Schweiz

Phone: +41 (0)58 279 6000 Fax: +41 (0)58 279 6600

www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de REGIONALPS SA, MARTIGNY

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de REGIONALPS SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financements et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

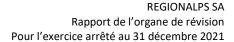
Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.





Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Fabian Stephan Expert-réviseur agréé

Zürich, 7 avril 2022 FLU/FST/vpf

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe)
- Proposition relative à l'attribution de l'excédent

Bilan Montants en kCHF

RegionAlps		2021	2020
ACTIFS	Annexes	68'046	78'842
A OTHER CIPCUIT ANTE		401000	0.4100.4
ACTIFS CIRCULANTS		19'230	24'631
Liquidités (y.c. Cashpool du groupe CFF)	6	15'640	20'955
Créances résultant de prestations tiers		94	129
Autres créances		347	99
Actif de régularisation		3'149	3'448
ACTIFS IMMOBILISES		48'816	54'211
Immobilisations corporelles	3	48'563	54'175
Immobilisations financières		1	1
Immobilisations en construction		251	35
PASSIFS		68'046	78'842
DETTES A COURT TERME		7'907	7'156
Dettes résultant de prestations tiers		578	245
Dettes à court terme CFF		4'896	4'896
Dettes à court terme auprès des pouvoirs publics	2	326	326
Autres dettes à court terme		105	383
Passifs transitoires		1'870	1'144
Provisions à court terme		133	162
DETTES A LONG TERME		46'599	58'760
Dettes à long terme CFF		35'050	39'945
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics	2	4'523	4'849
Provisions à long terme		7'026	13'966
FONDS PROPRES		13'540	12'926
Capital-actions		6'650	6'650
Réserves légales		84	84
Réserve selon l'art. 36 LTV		6'192	6'270
Résultat de l'exercice et issu du bilan		614	-78

Delta	%
-10'796	-13.7%
-5'401	-21.9%
-5'315	-25.4%
-34 247	-26.7% 249.9%
-299	-8.7%
-5'395	-10.0%
-5'612	-10.4%
217	628.8%
-10'796	-13.7%
751	10.5%
333	136.3%
0	0.0%
0	0.0%
	-72.7%
726 -29	63.4% -18.1%
20	10.170
-12'161	-20.7%
-4'895	-12.3%
-326	-6.7%
-6'940	-49.7%
614	4.8%
0	0.0%
0	0.0%
-78	-1.2%
692	-889.4%

Comptes de résultat Montants en kCHF

Période du 1er janvier au 31 décembre

RegionAlps		2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Annexes	46'221	45'105
Produits du trafic		17'570	15'538
Indemnités des pouvoirs publics		26'769	27'646
Produit de location de véhicules ferroviaires		212	204
Produits accessoires		313	344
Autres produits		1'358	1'372
CHARGES D'EXPLOITATION		44'555	44'016
Charges de personnel	7	9'025	9'022
Charges d'exploitation		2'621	2'809
Charges de prestations ferroviaires		14'941	15'264
Charges de véhicules*		12'356	11'311
Amortissements		5'612	5'611
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		1'666	1'089
RESULTATS FINANCIERS		-1'052	-1'167
Charges financières		-1'052	-1'167
RESULTAT ANNUEL (RA)		614	-78

Delta	%
1'116	2.5%
2'031	13.1%
-877	-3.2%
8	3.9%
-32	-9.2%
-14	-1.0%
539	1.2%
3	0.0%
-188	-6.7%
-322	-2.1%
1'045	9.2%
1	0.0%
577	53.0%
115	-9.9%
115	-9.9%
692	

^{*} y.c. variation de la provision pour grandes révisions

Tableau de financement montants en kCHF

Période du 1er janvier au 31 décembre

RegionAlps	2021	2020
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	124	6'076
Bénéfices nets / (pertes nettes)	614	-78
Amortissements sur l'actif immobilisé	5'612	5'611
Variation des provisions	-6'969	2'867
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	39	-39
Variation des autres actifs circulants (y.c. actifs transitoires)	46	-491
Variation des dettes résultant d'achats et de prestation	334	-235
Variation des dettes à court terme (y.c passifs transitoires)	447	-1'559
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-217	-69
Investissements immobilisations corporelles	-217	-69
Flux financiers provenant de l'activité de financement	-5'222	-5'222
Dettes financières à court / long terme	-4'896	-4'896
Autres dettes à long terme	-326	-326
TOTAL DES VARIATIONS DE LIQUIDITES	-5'315	784
Liquidités au début de l'exercice	20'955	20'171
Liquidités à la fin de l'exercice	15'640	20'955
Variation des liquidités	-5'315	784



RegionAlps SA, Martigny

Annexes au compte

1. Etablissement des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2021 conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations ainsi qu'aux dispositions fixées par l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

2. Dettes et actifs en garantie

RegionAlps	2021	2020
Dettes envers des institutions de prévoyances publiques		- 2
Caisse de Pension CFF	0	0
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics		
Prêt remboursable de la Confédération selon de l'art. 56 Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	2'747'582	2'926'772
Prêt remboursable du Canton selon de l'art. 56 (1) Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	2'101'410	2'248'020
Actifs en garantie		
Rames DOMINO en faveur des CFF SA	37'314'184	42'003'320

3. Immobilisations corporelles

RegionAlps	NINA	DOMINO	Total
Valeurs d'acquisition			
Etat au 01.01.2021	21'433'894	86'958'107	108'392'001
Acquisitions	0	0	0
Cessions	0	0	0
Etat au 31.12.2021	21'433'894	86'958'107	108'392'001
Fonds d'amortissement	1200	The Party of the Lot	The second second
Etat au 01.01.2021	-9'262'111	-44'954'788	-54'216'899
Amortissements annuels *	-922'848	-4'689'135	-5'611'983
Etat au 31.12.2021	-10'184'959	-49'643'923	-59'828'882
Valeurs comptables nettes	and the second second	STATE OF STREET	DE SANGE
Etat au 01.01.2021	12'171'783	42'003'320	54'175'103
Etat au 31.12.2021	11'248'935	37'314'184	48'563'120

^{*} Une contribution selon la loi Lhand pour un montant de CHF 15'761.- diminue les amortissements des NINA.

4. Engagement de prévoyance

RegionAlps est affiliée à la Caisse de pensions CFF (CP CFF) pour la prévoyance professionnelle. Ladite caisse assure environ 56'000 clientes et clients pour un taux d'assurés retraités de 44%. Le taux de couverture de la CP CFF a progressé en 2021, de 108,5% à 112,4%. Il s'agit là d'une performance historique. Depuis le détachement des CFF de la Confédération et ainsi le financement de la caisse de pensions avec un taux de couverture de 100% au 1er janvier 1999, jamais la CP CFF n'a enregistré un taux de couverture aussi élevé en fin d'année.

Étant donné le bon résultat, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer l'avoir des assurés actifs à hauteur de 2,5%, ce qui est nettement supérieur au taux d'intérêt minimal de 1% fixé par le Conseil fédéral.



En outre, il faut souligner que la constitution d'une provision pour compenser la baisse décidée du taux de conversion au 1er janvier 2023 est d'ores et déjà intégrée.

Les comptes annuels de RegionAlps ne comprennent aucune provision pour des engagements de prévoyance. Toutefois, un engagement de prévoyance de 633 MCHF (année précédente: 630 MCHF) figure au passif du bilan de CFF SA au 31 décembre 2021. RegionAlps bénéficie de cet engagement au même titre que les autres sociétés fondatrices affiliées. Cet engagement de prévoyance restera maintenu jusqu'à l'achèvement de l'assainissement durable de la Caisse de pensions CFF, qui implique la constitution d'une réserve pour fluctuation de valeurs.

5. Caisse du personnel

CFF SA tient une caisse du personnel. Les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités des CFF SA, des filiales ainsi que des fondations proches de l'entreprise peuvent y effectuer des placements, pour autant qu'ils soient garantis par ces filiales et fondations. Une obligation de garantie existe envers les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités de RegionAlps, égale aux placements et aux intérêts. Le montant total de l'obligation s'élève à CHF 305'537.50 au 31 décembre 2021 (année précédente : CHF 281'938.35).

6. Management des liquidités

A l'instar des autres sociétés-filles, RegionAlps fait partie intégrante du « Cashpool » des CFF. A ce titre, le management des liquidités intègre donc le principe de solidarité. Ainsi, la banque est autorisée à garantir ses créances avec les soldes des autres participants du « pool ». En raison de la pandémie et des difficultés financières rencontrées par le groupe CFF (illustrées par la relève du plafond des crédits de 750 à 900 mio accordé par la Confédération) un appel au rapatriement de liquidité a dû être mené par les CFF durant l'exercice dans le cadre de l'assainissement de la situation financière globale du groupe. Ainsi, les créances envers CFF se réduisent de près de 20% en 2021 pour atteindre CHF 15'633'322 en date de clôture (année précédente CHF 19'282'153).

7. Charges de personnel

Les charges de personnel se clôturent à hauteur d'un peu plus de 9 MCHF et demeurent en ligne avec celles relevées l'année précédente. Bien que 4 départs soient venus amputés l'effectif de conduite durant l'année, RegionAlps a pu donner l'opportunité à 9 mécaniciens de démarrer leur nouvelle formation en classe mixte (RA-CFF) depuis le mois de mai. La production ferroviaire s'est également renforcée par l'arrivée d'une nouvelle assistante de planification au 1er juin. Au 31.12.2021, et bien que l'effectif moyen EPT ait légèrement progressé (+0.75), le nombre de collaboratrices et collaborateurs sous contrat avec la société est lui demeuré stable (84).

8. Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques

Selon les directives du Groupe CFF et sur la base d'une refonte complète de la gestion des risques élaborée en 2019, RegionAlps met en œuvre un management des risques. Les risques majeurs de la société RegionAlps sont régulièrement identifiés et actualisés dans un processus impliquant la direction de RegionAlps et le Président du CA dans une systématique qui combine le principe "bottom-up" et "top-down". Les



risques pertinents sont discutés deux fois par an au sein de la revue de direction de RegionAlps et sont validés une fois par an par le Conseil d'administration de RegionAlps. Le Conseil d'administration a approuvé le management du risque ainsi que le système de contrôle interne de l'entreprise en date du 30 septembre 2021.

En 2021, la Confédération a en outre défini des critères de contrôles spécifiques, afin de s'assurer de l'adéquation des CFF et des sociétés-filles au processus de gestion des risques 2019-22. Les critères d'adéquation de la gestion des risques au sein de RegionAlps aux objectifs généraux ont pu être confirmés. Aucune déviation et/ou besoin d'agir n'a été identifié.

9. Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

10. Approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration

Par ses séances du 21 février, respectivement 25 avril 2022, le Conseil d'administration de la société a ratifié les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice.

11. Assurances de choses et assurances responsabilité civile

RegionAlps SA étant une société-fille des CFF dans laquelle la maison-mère détient directement ou indirectement au moins 50% des actions avec droit de vote, l'entreprise bénéficie ainsi de la pleine assurance des chemins de fer fédéraux suisses (CFF Assurances SA) pour l'exploitation des lignes concessionnées. L'indemnisation maximale s'élève à un maximum de 400 MCHF par événement, déduction faite de la franchise convenue (max. 20 kCHF).

Attribution de l'excédent montants en CHF

RegionAlps	
Réserves bloquées	au 01.01.2021
Réserves pour pertes futures selon art. 36 LTV	6'192'051
Réserve générale	84'112
Résultat net de l'ecercice	au 31.12.2021
Résultat de l'offre TRV	614'055
Réserves bloquées	après l'AG du 07.06.2022
Réserve pour pertes futures art. 36 LTV	6'806'106
Réserve générale	84'112